

L'Etat de Fribourg va analyser l'impact d'un changement d'horaire au cycle d'orientation

Congé le mercredi? Ça reste à voir

« MAGALIE GOUMAZ

Ecoles secondaires » Et si les élèves des cycles d'orientation du canton de Fribourg changeaient de rythme? Leur octroyer un demi-jour de congé, comme à ceux du primaire, et introduire l'horaire continu ont des avantages, notamment pour les jeunes qui pratiquent des activités sportives ou artistiques, ou ont besoin de cours de rattrapage. Les enseignants pourraient aussi en profiter pour la formation continue ou planifier certaines séances.

Mais ce changement a aussi des inconvénients pour l'organisation familiale et scolaire. Divisé sur la question, le Grand Conseil a néanmoins accepté hier un postulat demandant au Conseil d'Etat d'examiner en détail les incidences positives et négatives d'un nouvel horaire avant de prendre définitivement position.

Coupure salubre

Rose-Marie Rodriguez (ps, Estavayer-le-Lac) et Stéphane Sudan (pdc, Broc) estiment que la question mérite une réflexion approfondie, sur la base d'une étude examinant les incidences positives et négatives qu'aurait ce changement sur les élèves mais aussi sur l'école et ses différents partenaires. «Oser poser la question, c'est oser imaginer des modèles différents», estime Rose-Marie Rodriguez.

Le débat sur ce postulat, accepté par 60 voix contre 15 et 2 abstentions, a montré que le Grand Conseil est divisé et la décision finale des plus incertaines. Il y a ceux qui estiment qu'un après-midi de congé aussi pour le secondaire 1 offrirait

aux élèves un temps de repos et d'oxygénation bienvenu. Pour Anne Meyer Loetscher (pdc, Estavayer-le-Lac), ce congé permettrait aux élèves de profiter de l'offre extrascolaire. «Si d'autres cantons y arrivent, pourquoi pas nous? Faisons preuve d'ouverture d'esprit, regardons les avantages et peut-être que les solutions aux problèmes suivront», lance-t-elle.



«Oser poser la question, c'est oser imaginer des modèles différents»

Rose-Marie Rodriguez

Paola Ghielmini Kraysenbühl (verts, Corpataux) abonde: «J'ai fait l'expérience dans un canton où c'est la norme. Cette coupure en milieu de semaine est salubre», témoigne-t-elle avant de balayer tous les éventuels obstacles.

Et il y en a. Concentrer l'horaire sur quatre jours et demi

engendre aussi du stress pour les élèves et met l'organisation scolaire sous pression. Les communes sont également inquiètes, car il leur revient de proposer des activités et un accueil extrascolaires. Elles le font pour les plus petits, qui fréquentent l'école primaire, mais auraient besoin de davantage de places et devraient étendre l'offre. Le PLR s'en est inquiété. «Ce congé ne doit en aucun cas induire de nouveaux investissements de la part des communes», estime Susanne Schwander (Chiètres).

Consultation élargie

Au sein du PDC aussi, des voix s'élèvent contre le changement. «Les activités extrascolaires sont une compétence communale. Mais, pour cet âge, je peux imaginer les activités, similaires à celles du vendredi soir et du week-end. Pas besoin d'une analyse étatique, ce serait prendre beaucoup de temps pour un résultat mitigé», déclare François Genoud (Châtel-Saint-Denis).

Le Conseil d'Etat va donc prendre ce temps. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) élaborera un rapport qui traitera de l'impact sur la grille horaire, les cantines, les besoins en infrastructures scolaires et sportives ainsi que sur les transports scolaires. Différents services de l'Etat et des associations seront consultés pour évaluer les avantages et inconvénients pour les élèves et leurs familles. Les enseignants seront également entendus. «On pourra enfin savoir de quoi il s'agit», conclut le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen. »



Un changement des horaires au cycle d'orientation aurait de multiples impacts. Alain Wicht-archives

Un candidat condamné



Elections fédérales » Flavio Guido, candidat fribourgeois au Conseil des Etats sur la liste Démocratie directe, spiritualités et nature (DDSN), a été condamné dernièrement par ordonnance pénale à une peine pécuniaire de 20 jours-amende à 40 francs, soit 800 francs. Le Ministère public l'a reconnu coupable de violation du devoir d'assistance ou d'éducation.

Cette affaire s'inscrit dans un contexte de conflit qui l'oppose à son ancienne compagne. Des plaintes ont été déposées par les

deux parties. En substance, le candidat du DDSN s'est opposé au suivi thérapeutique prescrit pour un de ses fils, préférant le laisser fumer plutôt que prendre ses médicaments. «C'étaient des antidépresseurs. Cela le faisait gonfler comme un ballon. Il s'est porté beaucoup mieux lorsqu'il a arrêté d'absorber ces produits», justifie Flavio Guido. Qui estime avoir été maltraité par la justice dans cette histoire.

Cette condamnation n'est pas la première infligée au candidat du DDSN. L'an dernier, une autre ordonnance pénale l'a sanctionné pour avoir frappé son fils au bras et lui avoir lancé une assiette. «C'était un accident. Les faits se sont déroulés dans un contexte de tension familiale. Je ne suis pas quelqu'un de violent», affirme-t-il. » **FRANÇOIS MAURON**

Quels cours à l'université populaire?

Formation » L'association a proposé cet automne un atelier payant pour les candidats à la naturalisation. Or la ville de Fribourg propose un tel cours gratuitement.

L'Université populaire du canton de Fribourg (UPCF) doit se réinventer. Association d'utilité publique fondée en 1970, elle bénéficie d'un soutien de l'Etat en tant qu'institution de formation d'adultes. L'UPCF se fixe en effet pour but de permettre à tout un chacun «d'approfondir ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et de développer sa personnalité». Jusqu'à présent, elle touchait ainsi du canton un montant annuel de l'ordre de 150 000 francs, selon la Direction de l'instruction

publique, de la culture et du sport (DICS).

Seulement voilà. Le canton a dénoncé la convention qui le liait à l'UPCF. Depuis le 1^{er} octobre, de nouvelles directives pour le subventionnement des activités de formation des adultes sont entrées en vigueur. «L'Etat continue de soutenir notre association, mais les critères ont changé. C'est pourquoi nous essayons d'élargir notre offre de cours», souligne Noémie Maibach, directrice de l'UPCF.

Cet automne, l'Université populaire du canton de Fribourg a ainsi proposé des formations inédites, par exemple un atelier de préparation à l'audition des candidats à la naturalisa-

tion. Prix: 320 francs, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de francs pour l'achat d'un ouvrage.

Cette nouvelle offre fait toutefois grincer des dents du côté de la ville de Fribourg. Il faut dire que cette dernière propose un cours gratuit à l'attention des candidats à la naturalisation, avec une brochure y relative, disponible sur internet. «J'ai été surprise quand j'ai appris l'existence de l'atelier de l'UPCF. La naturalisation suisse coûte cher. Si, en plus, il faut payer pour s'y préparer, alors qu'une collectivité publique dispense une formation gratuite... A titre personnel, je trouve que l'université populaire joue avec la peur des candidats. Cela leur met une grosse pression», dé-

plore Marine Jordan, présidente de la Commission des naturalisations de la commune.

Celle-ci organise toutes les trois semaines son cours gratuit réunissant une vingtaine de personnes souhaitant se naturaliser. Toutefois, selon Noémie Maibach, cette offre ne saurait être comparée à celle de l'UPCF. «Comme association à but non lucratif, nous avons d'autres charges pour les candidats à la naturalisation», relève-t-elle. A noter cependant que l'atelier de l'UPCF n'aura finalement pas lieu cet automne. «Personne ne s'y est inscrit», relate-t-elle. »

FRANÇOIS MAURON